

# SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

Née pour défendre les petits producteurs face à la libéralisation du commerce des denrées, la notion est utilisée par le gouvernement pour promouvoir l'« intérêt fondamental de la nation »

## HISTOIRE D'UNE NOTION

Depuis la pandémie de Covid-19 puis la guerre en Ukraine, la « souveraineté alimentaire » semble devenue l'une des valeurs les mieux partagées. Des syndicats agricoles au gouvernement en passant par les représentants de la grande distribution et de l'agro-industrie, chacun s'en revendique haut et fort. Les deux mots ont même été ajoutés en 2022 dans l'intitulé du ministère de l'agriculture et sont au cœur de la future loi d'orientation sur le devenir de l'agriculture française.

Cette unanimité de façade masque pourtant de profondes divergences sur la portée des mots. Selon les différents acteurs qui s'en emparent, la souveraineté alimentaire n'a ni le même sens ni les mêmes objectifs. Retracer l'histoire de cette notion permet de mettre en lumière les enjeux politiques de cette polysémie.

Ses premières occurrences datent des années 1980, lorsque des syndicats agricoles d'Europe et d'Amérique centrale s'opposent

aux discours portés par une agro-industrie en plein essor sur la « sécurité alimentaire » selon laquelle, pour nourrir la population mondiale, le lieu de production importe peu à partir du moment où chacun a accès à une nourriture suffisante.

La première définition de la souveraineté alimentaire est donnée par La Via Campesina (« la voie paysanne », en espagnol), mouvement mondial de défense des petits producteurs et d'une agriculture locale respectueuse du travail des paysans. En réaction à la libéralisation du commerce des produits alimentaires et à la création de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), en 1995, le collectif définit, l'année suivante, la souveraineté alimentaire comme « le droit de chaque pays de maintenir et de développer sa propre capacité de produire son alimentation de base, en respectant la diversité culturelle et agricole ».

Il prend ainsi ses distances avec une autre notion, celle d'autosuffisance alimentaire, qui vise une forme d'autonomie dans la production. « Pour La Via Campesina, il ne s'agit pas de mettre fin au commerce international mais

de préserver sur chaque territoire un tissu rural vivant », explique Priscilla Claeys, anthropologue à l'université de Coventry (Royaume-Uni), qui a consacré sa thèse au sujet.

Cette définition va progressivement évoluer au sein du mouvement jusqu'à devenir, en 2007, le droit des « peuples à une alimentation saine et culturellement appropriée, produite par des méthodes écologiquement saines et durables », ainsi qu'à « définir leurs propres systèmes alimentaires et agricoles ». Ce glissement sémantique n'est pas anodin. « Le combat pour la souveraineté alimentaire a d'abord opposé les Etats du Sud aux Etats industrialisés menaçant les agricultures locales par l'exportation de denrées à bas prix », explique Fabien Girard, professeur de droit à l'université de Grenoble. *L'évolution de la définition traduit une défiance progressive des organisations paysannes à l'égard de leurs Etats.*

### Détournée de son sens

En 2018, la Déclaration des droits des paysans et des travailleurs en zone rurale, adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies, marque une nouvelle étape. L'ONU reprend à son compte la définition de La Via Campesina. D'une question économique, l'idée de souveraineté agricole devient aussi un enjeu démocratique et de droits humains. « En associant le mot souveraineté à celui de peuple, la définition de l'ONU insiste sur la nécessaire démocratisation des systèmes alimentaires, par exemple à l'échelle locale au sein de conseils citoyens de l'alimentation », affirme Priscilla Claeys.

Cette définition semble bien loin de la « souveraineté alimentaire » instaurée comme « intérêt fondamental de la nation » dans le projet de loi d'orientation agricole en

cours d'examen au Parlement. Le texte vise en effet, selon la ministre de l'agriculture, Annie Genevard, à « la protection, la valorisation et le développement de l'agriculture française », reconnue « comme participant au potentiel économique de la France ». Pour le Collectif Nourrir, regroupant 54 organisations citoyennes, environnementales ou paysannes engagées sur les enjeux de transition du système agricole et alimentaire, la notion a été détournée de son sens. « Au nom de la compétitivité à l'export, la souveraineté alimentaire justifie dans ce texte des régressions environnementales et sociales, ici et ailleurs », explique Maureen Jorand, sa coordinatrice. *Beaucoup d'acteurs, notamment la FNSEA [Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles] et le gouvernement, utilisent cette notion pour promouvoir une politique d'exportation qui nécessite en retour d'importer des pesticides et des engrais, ainsi que du soja pour nourrir les animaux d'élevage.*

Le projet de loi entre ainsi en contradiction avec la définition de l'ONU, estime le collectif. « Pour atteindre la souveraineté alimentaire, c'est tout le système agricole et alimentaire qui doit évoluer, la manière dont on produit, transforme, distribue et consomme l'alimentation », insiste l'organisation Terre de liens, membre du collectif, dans un rapport paru le 17 février intitulé *Souveraineté alimentaire: un scandale made in France*. La plateforme Nourrir, à l'instar de La Via Campesina, appelle à faire de la notion telle que définie par l'ONU la future boussole d'une réforme de l'OMC, qui allie droit à une alimentation saine, préservation de la biodiversité et respect des droits des petits producteurs. ■

CLAIRE LEGROS

LES DEUX MOTS  
SONT AU CŒUR  
DE LA FUTURE LOI  
D'ORIENTATION  
SUR LE DEVENIR  
DE L'AGRICULTURE  
FRANÇAISE